



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 28 JUIN 2022 À 18 H 30, AU 250, CHEMIN DE LA CHUTE,
MANSFIELD-ET-PONTEFRAC (QUÉBEC) J0X 1R0

PRÉSENCES :

Monsieur Denis Rossignol, directeur général
Monsieur Christian Heppell, président
Madame Sabrina Devlin, vice-présidente
Madame Sonia Olsen, administratrice
Madame Ariane Lacelle, administratrice (*à distance*)
Madame Guylaine Marcil, administratrice
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Kim Lesage, administratrice
Madame Lynn Kearney, administratrice (*à distance*)
Madame Stéphanie Piché, administratrice
Madame Sylvie Thibault, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Mandy Brown, administratrice
Madame Ellen Boucher, administratrice

INVITÉS :

Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint
Monsieur Jonathan D'Amour, coordonnateur de la statistique au service de la réussite

POSTES VACANTS :

Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Membre du personnel de soutien
Membre du personnel d'encadrement

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

Monsieur Christian Heppell constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 48.

2. Démission d'un administrateur

Monsieur Louis-Philippe Larivière informe les membres de la démission de madame Johanne Baker représentante des membres du personnel d'encadrement.

CSSHBO-054-2021-22

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT le retrait du point 12 « Plan d'effectifs du personnel de soutien – service de garde 2022-2023 » modifiant ainsi la numérotation subséquente;

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint;

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin ET APPUYÉ par madame Stéphanie Piché que l'ordre du jour de la séance du 28 juin 2022 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-055-2021-22

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle ET APPUYÉ par madame Stéphanie Piché de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2022 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Affaires découlant du procès-verbal 31 mai 2022

Madame Guylaine Marcil, présidente du comité de gouvernance et d'éthique fait un suivi auprès des membres concernant la déclaration de conflits d'intérêts. Considérant que les déclarations seront déposées directement au directeur général, elle invite les membres à signer la déclaration. Le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière, informe les administrateurs qu'il leur fera parvenir par courriel le document qu'ils pourront signer électroniquement.

6. Parole du public

Le Service du secrétariat général et des communications n'a reçu aucune demande de participation à la période de questions.

7. Rapport de la présidence

Le président indique aux membres qu'il n'a pas de rapport à transmettre pour la présente séance, mais que des suivis sont réalisés sur plusieurs dossiers.

8. Rapport de la direction générale

Monsieur Denis Rossignol rapporte les faits saillants des derniers mois, notamment les travaux de la Table Éducation Outaouais et le mouvement au sein des gestionnaires. Monsieur Denis Rossignol présente les actions entreprises relativement au plan d'action de la direction générale.

Par la suite, monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint et monsieur Jonathan D'Amour coordonnateur de la statistique au service de la réussite présente aux membres un bilan positif des actions entreprises entourant les 11 actions prioritaires du PEVR.

Monsieur Denis Rossignol termine ce point en indiquant aux membres la décision de la direction générale relative à la suspension des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de l'École des Petits-Ponts.

CSSHBO-056-2021-22

9. Budget du centre administratif 2022-2023

Madame Lynn Kearney, présidente du comité de vérification fait un rapport du budget qui leur a été présenté par madame Manon Riel, directrice du Service des ressources financières, du transport et de l'organisation scolaire. Elle mentionne aux administrateurs qu'un budget déficitaire est prévu pour l'année 2022-2023,



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

mais que ce déficit est à la hauteur du déficit permis par le ministère afin de mettre en place tous les services nécessaires à la réussite de l'élève. Ce budget respecte les critères de répartitions des ressources et les encadrements du ministère.

Elle informe les administrateurs que comme mentionné l'an dernier, les résultats déficitaires seront épongés dans le présent budget suite à la réception des allocations en lien avec les ajustements salariaux.

Madame Lynn Kearney aborde également le sujet de la taxe scolaire et le travail qui est effectué pour une infime partie des revenus budgétés.

Madame Lynn Kearney termine en indiquant que les membres du comité de vérification recommande l'adoption de ce budget aux administrateurs.

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 393 987 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains du 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 2 451 024 732 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 1 997 651 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 68 151 292 \$;
- Un nombre de 18 233 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle **ET APPUYÉ** par madame Sylvie Thibault que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 63 044 153 \$ et des dépenses de 63 438 140 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-057-2021-22 10. Budget des écoles et des centres 2022-2023

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissement (articles 95 et 110.4);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit approuver les budgets des écoles et des centres (article 276);



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT les documents « Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2022-2023 des établissements » reçus par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Olsen ET APPUYÉ par madame Sabrina Devlin d'approuver les budgets des écoles et des centres sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-058-2021-22 11. Plan d'effectifs des gestionnaires

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-048-2021-2022 adoptant la structure administrative 2022-2023 du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des associations concernées;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Guylaine Marcil ET APPUYÉ par madame Kim Lesage d'approuver le plan d'effectifs des gestionnaires du Centre de services scolaire tel que présenté pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-059-2021-22 12. Plan d'effectifs du personnel de soutien

CONSIDÉRANT le dépôt de la direction générale du plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Thibault ET APPUYÉ par madame Julie Carle d'approuver le plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général, tel que présenté, pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-060-2021-22 13. Plan d'effectifs du personnel professionnel non enseignant 2022-2023

CONSIDÉRANT le dépôt de la direction générale du plan d'effectifs du personnel professionnel 2022-2023;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances concernées;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Lesage ET APPUYÉ par madame Sabrina Devlin d'approuver le plan d'effectifs du personnel professionnel, tel que présenté, pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-061-2021-22 14. Entente concernant le protecteur de l'élève

Madame Guylaine Marcil, présidente du comité de gouvernance et d'éthique présente l'entente et la candidature retenue dans le dossier du protecteur de l'élève. Monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire générale fait un bref historique de la transition qui sera à prévoir suite à la sanction du projet de Loi sur le protecteur national de l'élève. Madame Guylaine Marcil indique aux administrateurs que le comité de gouvernance et d'éthique recommande cette nomination.

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit désigner un protecteur de l'élève et qu'il est possible de « conclure une entente avec un autre Centre de services scolaire afin de désigner, sous le titre de protecteur de l'élève, une même personne et convenir du partage des dépenses encourues »;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'est prévalu de ladite disposition de la *Loi sur l'instruction publique* en concluant une entente avec les Centres de services scolaires des Portage-de-l'Outaouais, au Cœur-des-Vallées, des Draveurs et des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle ET APPUYÉ par madame Sabrina Devlin de désigner monsieur Yvon Landry à titre de Protecteur de l'élève;

QUE son mandat à cet égard soit d'une durée de trois (3) ans débutant à la date de la signature d'un contrat avec le Centre de services scolaire et prévoyant une clause stipulant que le contrat prendra fin selon les modalités prévues aux dispositions transitoires du projet de loi;

QUE monsieur Denis Rossignol soit autorisé à signer le contrat ainsi que tous les documents en lien avec cette nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-062-2021-22 15. Comité d'enquête à l'éthique et la déontologie d'un centre de services scolaire francophone

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 457.8 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre a déterminé le Règlement sur les normes d'éthique et de



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit la formation d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

CONSIDÉRANT la volonté des Centres de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, au Cœur-des-Vallées, des Portages de l'Outaouais, des Draveurs et des Hautes-Laurentides de mettre en commun leurs ressources afin de partager le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1. Elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
2. Elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
3. Elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

CONSIDÉRANT que le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Lesage ET APPUYÉ par madame Stéphanie Piché que les membres du conseil d'administration recommandent, messieurs Claude Beaulieu, René Bastien et Maurice Groulx comme membres siégeant au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

QUE monsieur Denis Rossignol, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents en lien avec cette nomination;

QUE les mandats des membres du comité soient divisés en un mandat de deux (2) ans et deux mandats de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Composition des conseils d'établissement

Monsieur Louis-Philippe Larivière présente aux membres la consultation réalisée relativement à la composition des conseils d'établissements et les différentes compositions à prévoir pour l'an prochain.

Les administrateurs échangent par la suite sur le fonctionnement des conseils d'établissements et concluent qu'une modernisation des dispositions à ce niveau de la *Loi sur l'instruction publique* serait louable.



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

17. Affaires diverses

Le président et le directeur général profitent de ce point pour remercier les administrateurs qui terminent leur mandat.

18. Date, heure et lieu de la prochaine séance

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol informe les membres qu'une rencontre extraordinaire pourrait avoir lieu au mois d'août considérant les négociations des contrats de transport scolaire qui sont en cours.

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 30 août 2022 à 18 h 30 à Maniwaki.

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur Christian Heppell de clore cette dernière rencontre de l'année scolaire 2021-2022 à 20 h 34.

Le directeur général et le secrétaire général sont invités à quitter la réunion pour la tenue du huis clos de fin de rencontre.

20. Huis clos


Christian Heppell
Président


Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

